



JOURNAL OFFICIEL District Seine & Marne

SOMMAIRE

-Agenda

-Info PV Commission de
Discipline du 28.04.2021

-PV Commission restreinte des
Statuts & Règlements du
27.04.2021

REUNION D'INFORMATION DES RESPONSABLES TECHNIQUES DES CLUBS

Le Département Technique organise une réunion d'information et d'échange à l'attention des Responsables Techniques des clubs le **lundi 10 mai 2021** à 19H00 en visioconférence.

Le lien de connexion a été envoyé sur la messagerie officielle des clubs.

CAMPAGNE ANS

PSF 2021

La campagne de subvention est lancée

Pour information, les dossiers (actions 2021 et bilans 2020) doivent être déposés pour le **31 mai 2021** au plus tard sur le site Le Compte Asso.

Pour vous aider dans vos démarches, rendez-vous sur le site internet du District afin de retrouver tous les documents nécessaires

FONCTIONNEMENT DU DISTRICT - SEMAINE 18

FERMETURE DU DISTRICT

Les sites de MONTRY et de MELUN sont fermés jusqu'à nouvel ordre

Le District reste, bien entendu, joignable par mail ou téléphone

- mail : secretariat@seineetmarne.fff.fr
- téléphone : 06.43.70.72.10

RAPPEL - COMMUNIQUÉ DISTRICT

Les mesures sanitaires prises dans le cadre de la pandémie liée à la COVID 19 impactent fortement la pratique du football et l'arrêt récent de toutes les compétitions « amateur » par la Fédération Française de Football vient de nous rappeler cette cruelle réalité.

Elle prive les joueuses, les joueurs, les éducateurs, les bénévoles, les dirigeants, les parents et supporters de leur sport favori.

Néanmoins, cette réalité s'impose à tous et ne saurait souffrir aucune exception pour préserver la santé de tous.

Or, des informations remontées au District font état de pratiques non conformes avec ce contexte, voire même illégales. Il en est ainsi des stages, des détectations de joueurs, des séances d'essai, des matches amicaux voire des championnats sauvages, des matches de « sélection », des entraînements organisés par des académies...

Ces pratiques qui ne sont pas toutes nouvelles sont totalement interdites en période de restrictions actuelles. Leur caractère illégal engage la responsabilité des organisateurs et de ceux qui y participent. Elles portent atteinte à l'image du football auprès des collectivités locales et des instances gouvernementales avec qui se négocient les conditions d'une éventuelle reprise.

Elles mettent également en danger la santé des joueurs qui y participent et ne sont pas couvertes par les polices d'assurance souscrites.

Le District appelle l'attention des Président(e)s de clubs, des éducateurs, des parents, des joueuses et joueurs sur les risques de telles pratiques.

Agenda du District

EN VISIO CONFÉRENCE

COMMISSIONS

Lundi 03 mai 2021

Commission Technique

19H00

-

Mercredi 19 mai 2021

Commission de Discipline

18H00

MANIFESTATION

Lundi 10 mai 2021

Réunion des Responsables Techniques des clubs

VISIO CONFERENCE à 19H00



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 28 avril 2021

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

**Match 22514234
Bussy 2 – Champs 2
U14 D1 du 10/10/2020**



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 27 avril 2021

Commission restreinte

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

TOURNOI

CESSON

Tournoi +45ANS et 55ANS du ~~20/06/2021~~ 13/06/2021

Tournoi accordé (sous réserve des conditions sanitaires et protocole)

Après réception du courriel du club de Cesson indiquant une modification dans la date du tournoi, le 13/06/2021 au lieu du 20/06/2021,

La Commission acte le changement de date du tournoi,